



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Pour une éducation financière

Question écrite n° 7096

### Texte de la question

Mme Farida Amrani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la nécessité d'une éducation financière dès le collège ainsi qu'une prévention ciblée face aux arnaques et escroqueries bancaires. Habitante à Lisses, Océane avait 17 ans lorsqu'elle a mis fin à ses jours, à la suite d'une affaire d'escroquerie dont elle a été victime. Ayant subi une arnaque aux chèques volés, Océane a ensuite été victime d'une négligence de l'agence bancaire où était domicilié son compte. En réponse à ce drame, sa sœur, Laurence Alger, a créé une association, nommée « Prévention Océane », dont l'objectif est de sensibiliser les jeunes et les adolescents aux arnaques bancaires ainsi qu'aux divers risques que peut comporter l'usage régulier des réseaux sociaux. En effet, son décès a soulevé certains problèmes et notamment la banalisation de l'escroquerie, couplée au partage d'images de scènes de violence et de harcèlement. Au-delà de l'escroquerie, le suicide d'Océane a entraîné une dérive sur les réseaux sociaux : le jour même, un individu a pris une photo de son corps mutilé et l'a diffusée sur Snapchat, réseau social massivement utilisé par les jeunes. Alors que les risques de suicide chez les jeunes ont augmenté au moment de l'épidémie de la covid-19 (+27,7 % d'hospitalisations pour lésions auto-infligées chez les femmes âgées de 10 à 19 ans sur la période couvrant septembre 2020 à août 2021 comparée à l'année 2019 selon la DRESS) le ministère doit pleinement jouer son rôle de prévention et d'éducation. Les facteurs du suicide chez les adolescents sont nombreux : dépression, solitude, harcèlement scolaire et escroquerie. Pour répondre au problème, il existe des solutions, notamment en intensifiant les interventions dans les établissements, de sensibilisation aux différentes causes qui peuvent mener au suicide. Dans cette optique, l'association Prévention Océane a organisé un forum en mars 2022, en partenariat avec la direction de l'éducation financière de la Banque de France, pour sensibiliser à la question de l'éducation financière et des arnaques bancaires. Elle lui demande ce qu'il entend mettre en œuvre pour rendre effective la question de l'éducation, de la prévention financière et des arnaques bancaires dans le cadre scolaire.

### Texte de la réponse

Depuis 2016, la France fait partie des quelque 70 pays ayant mis en place une stratégie d'éducation économique, budgétaire et financière (« stratégie d'éducation financière » ou « EDUCFI »). L'EDUCFI porte sur un enjeu fort : celui de la lutte contre le surendettement. Les objectifs de l'EDUCFI visent en particulier la sensibilisation des élèves, dès l'école, à la compréhension des principes d'établissement d'un budget ainsi qu'aux notions de monnaie, de dépenses, de crédit et d'épargne. Le ministère chargé de l'éducation nationale est associé au déploiement de cette stratégie, mise en œuvre par la Banque de France, opérateur national, en particulier sur son pilier 1 : « Développer une éducation financière et budgétaire pour les jeunes ». L'ambition est de préparer les futurs citoyens à savoir bien gérer leurs finances personnelles dans un contexte où les produits et les acteurs financiers se sont complexifiés et sont marqués par des pratiques commerciales nouvelles liées à la numérisation. Cette ambition peut être traduite en 3 objectifs : savoir gérer son argent et prévenir le surendettement / savoir planifier et épargner / savoir se protéger contre les arnaques financières ou les pratiques commerciales trompeuses. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre le

ministère chargé de l'éducation nationale et la Banque de France. Des actions de formation sont régulièrement menées au niveau national. Toute une gamme de ressources a par ailleurs été développée à destination des professeurs. Ces ressources sont de nature variée (ressources d'accompagnement des programmes, vidéos, dispositifs ludo-éducatifs labellisés EDUCFI) et certaines sont co-produites avec la Banque de France. Elles sont accessibles sur une page du site éducol, destiné aux professionnels de l'éducation, dédiée à l'EDUCFI. Par ailleurs, depuis 2020 le ministère chargé de l'éducation nationale et la Banque de France déploient un passeport EDUCFI à destination des élèves du cycle 4 (collège). Ce passeport est désormais généralisé à tous les collèges. Le dispositif est simple à mettre en place dans la classe. Il comprend une formation suivie d'un test sur le budget, le fonctionnement d'un compte courant, les principaux moyens de paiement, l'épargne, le crédit et la prévention des arnaques. Enfin, depuis le début du mois de février, un parcours d'autoformation sur la mise en œuvre du passeport EDUCFI à destination de tous les chefs d'établissement et des professeurs est ouvert en inscription libre et individuelle sur la plateforme de formation de l'éducation nationale, m@gistère. Le ministère chargé de l'éducation nationale est fortement engagé dans le développement de cette éducation économique, budgétaire et financière. Il était présent aux côtés de la Direction de l'éducation financière de la Banque de France au forum organisé le 23 mars dernier dans les locaux de l'IUT d'Evry pour soutenir les actions de l'association Prévention Océane.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Farida Amrani](#)

**Circonscription :** Essonne (1<sup>re</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7096

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale et jeunesse

**Ministère attributaire :** Éducation nationale et jeunesse

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 avril 2023](#), page 3254

**Réponse publiée au JO le :** [20 juin 2023](#), page 5594